

Lancement de l'appel d'offres FPC 2008

L'Organisme Gestionnaire Conventionnel (OGC) pour la Formation Professionnelle Conventionnelle (FPC) lance **un appel d'offres FPC 2008 pour la réalisation de formations destinées aux médecins libéraux conventionnés en exercice.**

A l'attention :

- des associations de formation continue de médecins libéraux en exercice, comprenant notamment les collèges d'enseignants en médecine et les sociétés savantes ;
- des départements universitaires de médecine générale et de formation médicale continue des UFR.

Toutes les réponses à l'appel d'offres doivent parvenir à l'OGC **avant le vendredi 4 mai 2007 à 16 h 00.**

Les demandes d'agrément (des organismes et des projets) seront successivement examinées, selon les règles du cahier des charges FPC 2008, par les 3 organes de la FPC : l'Organisme Gestionnaire Conventionnel (conformité administrative), le Conseil Scientifique de la FPC (validation scientifique et pédagogique) et le Comité Paritaire National de la FPC (agrément).

Mise en ligne sur le site www.ogc.fr : janvier 2007